



1-IDENTIFICATION		IDENTIFIANT UNIQUE :	GRE-2019-170
DIRECTION :	GREFFE		
SERVICE :	N/A		
DATE :	26 juin 2019		
OBJET :	Adoption de règlements modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville RV-2016-15-99 et le Règlement RVCE-2016-16-16 intérieur du comité exécutif (délégation du pouvoir de signer des contrats et d'acquérir des immeubles et servitudes)		

2-ÉTAT DE LA SITUATION – CONTEXTE (Y a-t-il eu des décisions antérieures? Si oui, inscrire le numéro de résolution)	
Par souci d'efficience dans le cadre des opérations de l'administration municipale, il est requis d'apporter des modifications aux règlements suivants :	
<ol style="list-style-type: none"> 1) Règlement intérieur du conseil de la Ville RV-2016-15-99; 2) Règlement RVCE-2016-16-16 intérieur du comité exécutif. 	
2.1-ORIENTATION PROPOSÉE (Quelle est la décision souhaitée?)	
<u>Modifications proposées au Règlement intérieur du conseil de la Ville RV-2016-15-99 :</u>	
Les modifications proposées à ce règlement visent à permettre au président du comité exécutif d'autoriser un membre du conseil de la Ville à signer des contrats à sa place et à permettre au comité exécutif de déléguer à des fonctionnaires le pouvoir d'acquérir des immeubles ou des servitudes dans le cadre de la réalisation de projets inscrits au programme triennal des immobilisations.	
<u>Modifications proposées au Règlement RVCE-2016-16-16 intérieur du comité exécutif :</u>	
Les modifications proposées à ce règlement visent à subdéléguer à des fonctionnaires le pouvoir d'acquérir des immeubles ou des servitudes dans le cadre de la réalisation de projets inscrits au programme triennal des immobilisations.	

3-ANALYSE DES ALTERNATIVES (Avantages/inconvénients/impacts)
N/A

4-ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION
N/A

5-ÉCHÉANCIER DU PROCESSUS DÉCISIONNEL (Justifier la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)
<p>Pour le règlement au niveau du conseil de la Ville :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avis de motion et dépôt du projet de règlement; • Adoption du règlement (un vote au 2/3 des membres du conseil de la Ville est requis) • Avis public de promulgation <p>Sous réserve de l'entrée en vigueur du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville RV-2016-15-99, pour le règlement au niveau du comité exécutif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avis de motion et dépôt du projet de règlement;

- Adoption du règlement
- Avis public de promulgation

6-FINANCEMENT (Coûts/revenus/impacts budgétaires 2019-2020-2021)

Conformément au règlement RV-2016-16-00 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Description	Coûts/revenus	Impacts 2019	Impacts 2020	Impacts 2021
N/A				
Financement déjà autorisé par				
Budget de fonctionnement	Disponibilités budgétaires ?	Oui <input type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/>	Poste budgétaire :	
Règlement d'emprunt spécifique	RV-	Extra ctb :	Poste budgétaire :	
Règlement « Omnibus »	RV-	Extra ctb :	Résolution CE-	
Autre (spécifier)		Extra ctb :	Résolution CV-	
Numéro de projet PTI :		Projet subventionné ?	Oui <input type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/>	
Compensation requise ?	Oui <input type="checkbox"/> ou N/A <input type="checkbox"/>	Si projet subventionné, préciser le titre du programme et %		
Titre du programme :				%

6.1-FINANCEMENT – SECTION RÉSERVÉE AUX FINANCES (ne rien inscrire dans cette section)

MONTANT DES COÛTS ARRONDI :

INFORMATION PTI :

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée

Montant à financer

Source de financement proposée

Commentaires :

7-PERSONNES CONSULTÉES

Nom de la personne	Champ de compétence	Position (en accord?)	Date (jj/mm/aa)
Anne-Véronique Michaud et Marie Eve Guimond, DAJ	Validation légale des projets de règlements et de leurs échéanciers	Oui <input checked="" type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/> (si non, expliquer)	17-06-2019
Philippe Meurant, directeur du Développement	Volet gestion immobilière	Oui <input checked="" type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/> (si non, expliquer)	22-06-2019

Jean Paquet, directeur des Infrastructures	Volet gestion immobilière	Oui <input checked="" type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/> (si non, expliquer)	26-06-2019
Explication :			

8-RECOMMANDATION (énoncé)

Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville RV-2016-15-99, tel qu'il est annexé à la présente fiche de prise de décision GRE-2019-170. Ce règlement a pour objet de permettre au président du comité exécutif d'autoriser un membre du conseil de la Ville à signer des contrats à sa place et de permettre au comité exécutif de déléguer à des fonctionnaires le pouvoir d'acquérir des immeubles ou des servitudes dans le cadre de la réalisation de projets inscrits au programme triennal des immobilisations.

Sous réserve de l'entrée en vigueur du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville RV-2016-15-99, il est recommandé au comité exécutif d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RVCE-2016-16-16 intérieur du comité exécutif, tel qu'il est annexé à la présente fiche de prise de décision GRE-2019-170. Ce règlement a pour objet de subdéléguer à des fonctionnaires le pouvoir d'acquérir des immeubles ou des servitudes dans le cadre de la réalisation de projets inscrits au programme triennal des immobilisations.


9-LISTE DES PIÈCES JOINTES

GRE-2019-036 - Annexe 1 - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville RV-2016-15-99

GRE-2019-036 - Annexe 2 - Règlement modifiant le Règlement RVCE-2016-16-16 intérieur du comité exécutif

10-APPROBATIONS/SIGNATURES

Préparé par (nom complet) :	Titre d'emploi	Date (jj/mm/aa)
Marlyne Turgeon	Directrice du Greffe et greffière	26/06/19
Signature :		
Nom du responsable d'activité budgétaire	Titre d'emploi	Date (jj/mm/aa)
Marlyne Turgeon	Directrice du Greffe et greffière	26/06/19
Signature :		
Recommandé par :	Titre d'emploi	Date (jj/mm/aa)
Signature :		
Nom du directeur/directrice :	Titre d'emploi	Date (jj/mm/aa)
Marlyne Turgeon	Directrice du Greffe et greffière	26/06/19
Signature :		

SIGNATURE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE	DATE (jj/mm/aa)
	2019/06/27



Conseil de la Ville

Règlement RV-2019-XX-XX modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville RV-2016-15-99

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Modification de l'article 18 « Compétences du comité exécutif »**
L'article 18 du Règlement intérieur du conseil de la Ville RV-2016-15-99 est modifié par le remplacement, dans le paragraphe 10°, des mots « comité exécutif » par les mots « conseil de la Ville ».

2. **Modification de l'article 21 « Permission de déléguer des pouvoirs »**
L'article 21 de ce règlement est modifié par l'insertion, après le paragraphe 1°, du paragraphe suivant :

« 1.1° d'acquérir un immeuble ou une servitude, à titre gratuit ou onéreux, et dont la valeur n'excède pas 100 000 \$ selon le rapport d'un directeur, relatif à la réalisation d'un projet inscrit au programme triennal des immobilisations. L'acte notarié découlant de l'exercice de ce pouvoir est signé par le greffier seulement. ».

Adopté le

Gilles Lehouillier, maire

Anne Bernier, assistante-greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE



**Règlement RVCE-2019-XX-XX modifiant le Règlement
RVCE-2016-16-16 intérieur du comité exécutif**

LE COMITÉ EXÉCUTIF DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Modification de l'article 4 « Désignation des fonctionnaires »

L'article 4 du Règlement RVCE 2016-16-16 intérieur du comité exécutif est modifié par l'ajout, dans le premier alinéa et après le paragraphe h), des paragraphes suivants :

- « i) au directeur général et à un directeur général adjoint, afin d'acquérir un immeuble ou une servitude, à titre gratuit ou onéreux, et dont la valeur n'excède pas 100 000 \$, selon le rapport d'un directeur, relatif à la réalisation d'un projet inscrit au programme triennal des immobilisations. L'acte notarié découlant de l'exercice de ce pouvoir est signé par le greffier seulement;
- j) au directeur du Développement économique et de la promotion et au directeur des Infrastructures, afin d'acquérir un immeuble ou une servitude, à titre gratuit ou onéreux, et dont la valeur n'excède pas 50 000 \$, selon le rapport d'un directeur, relatif à la réalisation d'un projet inscrit au programme triennal des immobilisations. L'acte notarié découlant de l'exercice de ce pouvoir est signé par le greffier seulement;
- k) au chef du Service des biens immobiliers de la Direction des infrastructures, afin d'acquérir un immeuble ou une servitude, à titre gratuit ou onéreux, et dont la valeur n'excède pas 25 000 \$, selon le rapport d'un directeur, relatif à la réalisation d'un projet inscrit au programme triennal des immobilisations. L'acte notarié découlant de l'exercice de ce pouvoir est signé par le greffier seulement. ».

Adopté le

Gilles Lehouillier, maire

Anne Bernier, assistante-greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE